

Les enseignant·es du Cycle d'orientation ont suspendu hier leur mouvement de grève. Des discussions vont s'ouvrir avec Anne Hiltbold, patronne du DIP

# La grève au Cycle est terminée

MARIA PINEIRO

**Formation** ► La grève des enseignant·es du Cycle d'orientation (CO) a été suspendue hier après-midi. Le mouvement, prévu pour une semaine, avait été entamé lundi afin de s'opposer à la volonté du Département de l'instruction publique (DIP) de rajouter deux heures d'enseignement hebdomadaire d'ici à 2027. Les enseignant·es contestent la faisabilité de la mesure censée permettre des économies de 13 millions de francs. Ils et elles estiment qu'il faudra retrancher des tâches de leur cahier des charges pour ce faire et demandent au Département de choisir lesquelles, car toutes leur semblent «essentielles pour l'accompagnement des élèves».

Hier, comme l'ont révélé plusieurs médias, Anne Hiltbold, conseillère d'Etat chargée de l'Instruction publique, a proposé via courriel aux syndicats de reprendre des discussions au sujet de cette mesure. Pour autant, pas question à l'heure actuelle pour la magistrate de revenir sur cette augmentation des heures. Il s'agira uniquement d'en négocier la mise en œuvre. Cinq séances sont agendées d'ici l'été. Si nécessaire, d'autres rencontres pourront être ajoutées au calendrier. Des discussions sur la réforme du CO seront aussi au menu. La magistrate s'est réjouie «que les syndicats aient accepté ma proposition de venir négocier et je suis satisfaite que la grève soit levée».

## Garanties

La Fédération des associations des maître·sses du Cycle d'orientation ajoute qu'Anne Hiltbold s'est également engagée à combattre devant le Grand Conseil un projet de loi PLR visant à une hausse du temps d'enseignement de six heures par semaine. Le texte est à l'ordre du jour de la session de février. La magistrate



Le mouvement, prévu pour une semaine, avait été entamé lundi. JEAN-PATRICK DI SILVESTRO

leur a enfin indiqué qu'elle s'engageait à demander à la commission des finances du Grand Conseil des crédits supplémentaires pour des postes au CO. Ceux-ci étaient prévus au projet de budget 2024, mais ils avaient été refusés par le parlement.

## «Nous saisissons la main qui nous est tendue»

Christian Dandrès

«Nous saisissons la main qui nous est tendue, a réagi Christian Dandrès, avocat et président du Syndicat des services publics suisse. Notre objectif est de trouver une solution.» La Famco tire un bilan très positif de cette mobilisation très suivie, de son point de vue. «Cela nous

a permis de nous rassembler autour de la défense de la qualité de l'enseignement, souligne Amaëlle Mischler, membre du bureau. Cette grève a permis de faire émerger des débats intéressants et de mieux faire comprendre les enjeux réels d'une augmentation du nombre d'heures d'enseignement.»

## QUID DU SERVICE MINIMUM ?

C'est pendant la semaine des évaluations communes (Evacom) des 11<sup>e</sup> années que les enseignant·es ont choisi de faire grève. Une décision qui a poussé le DIP à exiger un service minimum permettant aux élèves de passer leurs épreuves. Ce qui a amoindri la portée de la grève. Elle pourrait attaquer ce service minimum en justice. M<sup>e</sup> Sarah Praplan, conseil de la Fédération, souligne que «le service minimum imposé par le DIP ne se fonde que sur un arrêté du Conseil d'Etat et une directive interne, ce qui est insuffisant au regard de la Constitution, qui exige une loi adoptée par le Grand Conseil». Christian Dandrès insiste, lui, sur le caractère disproportionné du service minimum exigé par

le DIP lors de cette grève. «Dans le cadre du Cycle, il doit se limiter à du gardiennage, pas à convoquer les enseignants qui étaient planifiés pour les Evacom et y adjoindre encore des piquets. Le service minimum doit se limiter à assurer la santé et la sécurité. Il ne couvre pas l'éducation.» Les grévistes décideront la semaine prochaine d'éventuelles suites judiciaires à donner. Sûrement pas, pour M<sup>e</sup> Bertrand Reich, ancien président du PLR, qui estime que «le service minimum doit permettre d'assurer le service public, tout en demeurant proportionné». Pour lui, ces réquisitions sont donc proportionnées et légales.

MPO

## Discussions

Pour elle, ces discussions doivent signifier le «début d'une nouvelle dynamique». Amaëlle Mischler précise que le corps enseignant n'est pas «opposé au principe d'une augmentation des heures devant les élèves, pour autant que ce soit réaliste. Charge à M<sup>me</sup> Hiltbold de le démontrer». La Famco se dit donc prête à entamer les discussions proposées par la conseillère d'Etat. Mais il ne s'agira pas d'un blanc-seing. En cas d'échec, prévient la Fédération, les mesures de lutte nécessaires seront réactivées. I

## CONFÉRENCE

**PALESTINE LIBRE**  
Impossible de comprendre un conflit sans connaître son histoire. Le Collectif anticapitaliste Fribourg et Solidarité Palestine Fribourg organisent une conférence sur ce thème avec Joseph Daher, expert du Proche-Orient et militant internationaliste. L'universitaire fera aussi le lien «avec les processus révolutionnaires au Moyen Orient et en Afrique du Nord» et la solidarité internationale avec Gaza avant d'ouvrir une discussion avec le public. Ce jeudi 8 février à 19h à Fri-Son (Rte de la Fonderie 13) à Fribourg.

CKR

## Crédit voté pour la passerelle piétonne

**Ville de Genève** ► Passerelle il y aura! Le Conseil municipal a confirmé hier soir l'octroi d'un crédit de 54 millions pour la construction d'une passerelle piétonne parallèle au pont du Mont-Blanc. L'édifice permettra en outre de libérer l'espace nécessaire au bouclage du U cyclable par la création d'une piste bidirectionnelle sur le pont.

Après plus d'une décennie de discussion, le projet a largement passé la rampe en récoltant 56 voix pour et 11 contre. Le camp de l'opposition rassemble le MCG ainsi que cinq élu·es de la coalition Ensemble à Gauche. Ces dernier·ères auraient préféré à ce nouvel ouvrage une réaffectation au vélo d'une partie des voies de transport individuel motorisé sur ledit pont et le quai du Général-Guisan, permettant de fluidifier le trajet cycliste.

«Nous continuerons à travailler, notamment sur le Jardin anglais», a promis la magistrate verte chargée des constructions et de la mobilité, Frédérique Perler. Et de conclure: «Une chose après l'autre. A vouloir tout faire, on finit par ne rien faire du tout.»

MAUD JAQUET

## L'autoroute Thonon-Machilly avance

**France voisine** ► Dans un communiqué de presse publié lundi soir, la préfecture de Haute-Savoie a annoncé que le Ministère français de la transition écologique avait engagé des «négociations exclusives avec le groupe Eiffage pour la concession de l'autoroute A412 entre Machilly et Thonon-les-Bains».

Un pas supplémentaire vers la concrétisation de ce tronçon d'environ 16 kilomètres, en débat depuis plusieurs dizaines d'années. Eiffage, troisième groupe de construction français, a aussi indiqué dans un communiqué que «cette concession, d'une durée de cinquante-cinq ans, s'effectuera sans aucune subvention», renonçant ainsi aux 100 millions d'euros que le département de Haute-Savoie prévoyait d'engager initialement. D'après le concessionnaire toujours, la politique tarifaire voulue favorisera «l'utilisation de la nouvelle liaison autoroutière par les usagers locaux, en particulier pour les trajets domicile-travail».

Du côté des associations opposées au projet, l'annonce fait l'effet d'un coup de massue. «Le précédent ministre avait mis ce tracé sur une liste des idées à potentiellement abandonner. Que le nouveau ministre Christophe Béchu décide d'aller de l'avant avec ce projet d'un autre temps est incompréhensible», s'indigne Elisabeth Charriot, secrétaire de l'Association de concertation et de proposition pour l'aménagement et les transports (ACPAT). Elle ajoute que la solution pour mieux desservir la région serait «avant tout de doubler l'ensemble de la ligne du Léman Express entre Thonon et Annemasse et de développer les bus à haut niveau de service».

L'été passé, son association, épaulée par la Ville de Genève, a déposé de concert avec d'autres collectifs un recours non suspensif du projet auprès du Conseil d'Etat français. La demande est toujours à l'étude, nous indique la secrétaire.

LOUIS VILADENT

## Un coup de main aux commerces

**Ville de Genève** ► Les commerçant·es ont gagné hier soir un peu de considération. Alors que les exemples d'enseignes mises en difficulté par des travaux à rallonge ne manquent pas, les élu·es du Municipal se sont accordés sur une motion engageant la Ville à mieux concerter voire dédommager les intéressé·es. Le texte, qui a recueilli l'unanimité du plénum, vise les travaux voués à durer un mois ou plus et dont la municipalité est le maître d'ouvrage.

Déposée par le PLR, la motion donne suite à des interpellations de commerçant·es «se plaignant de ne pas avoir d'informations sur les travaux en cours dans leur quartier», a rappelé la centriste Fabienne Beaud. Or de petits aménagements auraient pu, dans certains cas, préserver une partie d'une terrasse ou faciliter l'accès à une échoppe. Ce sont essentiel-

lement ces petites mesures d'anticipation que le Conseil municipal a souhaité systématiser. Car s'il a été question d'indemnisation financière, le plénum est resté timide, le texte se limitant à demander à «consulter les commerçant·es» et «à définir d'entente avec [ceux-ci] des mesures de courtisage afin de limiter les éventuelles pertes imputables aux travaux». Parmi ces mesures sont évoquées de possibles réduction de loyer pour les locataires de la Gérance immobilière municipale.

Ces formulations sont le résultat d'un consensus acquis au terme de longues discussions en commission. «Le projet initial contenait certains éléments de justice sociale», a reconnu Christian Zaugg (Ensemble à gauche). Un terreau propice à engager les discussions avec la gauche, laquelle a néanmoins pondéré la sys-

tématique des dédommagements telle que voulue par le PLR.

Un pis-aller pour le MCG Daniel Sormanni, plaidant qu'«il faut indemniser les commerçant·es, sans quoi ils meurent». Mais sur quelle base? «Il est excessivement difficile de quantifier la cause des pertes de revenus», a souligné le vert Bernard Delacoste. Si le magistrat vert en charge des Finances, Alfonso Gomez, estime que «l'indemnisation rentre dans le cadre d'une politique publique de soutien au tissu économique», il soulève néanmoins qu'il «faudra élaborer des critères d'éligibilité sachant que le but est d'aider les entreprises de quartier et non des multinationales». En évitant l'écueil de l'inégalité de traitement qui avait valu des déboires juridiques à la Ville au moment de l'introduction des bons d'achat solidaires lors du Covid.

MJT